



Projet de PROCES-VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL

Réunion virtuelle | 1^{er} juillet 2021

1 Accueil et présentations

Le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants et en particulier aux représentants de la DG MARE et du Groupe des Etats Membres des EOS. Des excuses ont été reçues avant la réunion de la part de Caroline Gamblin, CNPMEM. L'ordre du jour a été adopté. Le Secrétariat a pris la parole pour passer en revue les points d'action de la dernière réunion virtuelle qui a eu lieu en mars 2021. Comme il y avait 18 points d'action et que l'ordre du jour de cette réunion est très serré, une version complète a été mise en ligne dans l'Espace Membres sur le site Internet avant cette réunion et le Secrétariat ne s'est penché que sur trois points spécifiques.

Points d'action

3	Le Secrétariat assurera la coordination avec la Commission pour le suivi et la préparation des réunions Inter-CC.
	Une réunion Inter-CC a eu lieu le 5 mai et la COM a présenté la révision de l'Acte Délégué concernant le fonctionnement des CC. La COM a demandé aux CC de lui soumettre des questions/sujets à traiter. Les membres ont été contactés le 16 mars en vue de recueillir leurs commentaires et le Secrétariat a envoyé les points suggérés pour l'ordre du jour du CC EOS le 26 mars. La prochaine réunion Inter-CC aura lieu le 15 juillet et la COM communiquera les dernières informations à ce sujet. Les informations actualisées du 5 mai ont été mises à la disposition de tous les membres, qui ont également été invités à donner leur avis sur les modèles proposés, et une réponse a été soumise à la COM le 28 mai. Les membres ont été contactés par e-mail le 26 mai afin d'obtenir des informations supplémentaires en vue de la réunion du 15 juillet, mais aucune réponse n'a été reçue.
7	Le Secrétariat enverra un rappel aux différents membres concernant le projet sur les prises accessoires de cétacés et la poursuite des travaux sur ce sujet.
	Le Secrétariat a assisté aux réunions du CC pour la mer du Nord et du CC pour les stocks pélagiques (PELAC) au cours desquelles il y a eu des présentations sur ce projet. La plus récente communication émanant des organisateurs a été reçue le 18 juin, et indiquait que la réunion proposée pour le 1er juillet avait été reportée au 9 septembre en raison d'un retard dans la publication du nouvel appel LIFE par la CE. En ce qui concerne la participation directe à ce projet, il a été établi que cela dépend des organisations membres individuelles et que les CC/Secrétariats agiront en qualité de diffuseurs d'informations.
11	Le ComEx doit approuver la liste de questions concernant les enjeux du contrôle de l'ACC, telle que transmise par le Groupe de Discussion sur le Contrôle.
	La liste de questions a été transmise le mardi 9 mars. Une question supplémentaire a été posée lors de la réunion du GT4 concernant la gestion des zones fermées en relation avec l'ACC. Une réponse a été préparée par le Groupe de Discussion, puis transmise au GTH et finalement approuvée par le ComEx avant d'être soumise à la Commission le 18 mars. Aucune réponse n'a été reçue.



2 Dialogue avec la DG MARE : aperçu des dossiers en cours et des demandes d'avis à venir

- État d'avancement des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni (Erik Lindebo)

Les consultations avec le Royaume-Uni sur les TAC se sont conclues par un accord politique le 2 juin, et le compte rendu écrit a été publié le 12 juin après analyse interne. La Commission prépare actuellement les modifications apportées aux TAC, qui devraient être adoptées par le Conseil dans le courant du mois. Une fois que cette base juridique sera adoptée, cela permettra des échanges de quotas avec le Royaume-Uni. La Commission a mené des discussions soutenues sur les échanges potentiels avec le Royaume-Uni, mais aussi, et surtout, avec les États membres, et le modèle et les processus d'échange proposés devraient refléter ceux qui sont actuellement en place. La Commission restera ouverte à toute discussion sur les défis à relever à cet égard, mais l'accent est mis sur la possibilité de procéder à des échanges, dès que nous disposerons d'une base juridique sous la forme d'une modification des TAC.

Après la fin des consultations, nous pouvons maintenant nous concentrer sur le Comité Spécialisé de la Pêche. La première réunion avec le Royaume-Uni à ce sujet est prévue pour la troisième semaine de juillet. Nous réfléchissons actuellement à l'ordre du jour de cette réunion avec le Royaume-Uni. Cette première réunion portera sur des questions telles que le calendrier de nos travaux, les actions spécifiques que nous devons envisager pour 2021, les groupes de travail que nous souhaiterions mettre en place, y compris la formation de délégations des deux côtés, à la fois pour le Comité Spécialisé de la Pêche en lui-même, mais aussi en ce qui concerne les groupes de travail lorsque ceux-ci entreront en fonction.

Dans le même temps, avant de pouvoir entamer officiellement les consultations avec le Royaume-Uni, nous devons disposer d'un mandat du Conseil. Nous sommes toujours en train de définir avec le Conseil quelle sera la portée de ce mandat qui servira de guide à notre activité au sein du Comité Spécialisé de la Pêche, il s'agit donc d'un travail parallèle. Nous espérons avoir plus d'informations sur ces deux points en septembre, après la pause estivale.

Enfin, nous allons bien sûr également préparer les consultations qui auront lieu plus tard dans l'année, pour lesquelles nous devons également convenir d'un calendrier spécifique avec le Royaume-Uni. La DG MARE examine actuellement l'avis du CIEM publié hier en ce qui concerne la consultation sur les possibilités de pêche et nous attendons avec impatience la contribution du CC.

Président : Y a-t-il de nouvelles informations concernant la participation/implication des CC dans le Comité Spécialisé de la Pêche ?

EL : Il n'y a rien de nouveau à signaler pour le moment, il n'y a eu que des discussions informelles avec le Royaume-Uni concernant la mise en place des délégations. La directive générale stipule que des experts sont autorisés à faire partie de ces délégations. Ces experts pourraient également être issus des CC. Cette question doit encore être abordée en interne afin de déterminer quelle est la meilleure façon de former la délégation de l'UE pour garantir son efficacité tout en respectant les points de vue de toutes les parties prenantes.

À l'avenir, cette question sera également en lien avec le travail spécifique qui sera effectué par les groupes de travail, par exemple sur des domaines spécifiques tels que les mesures techniques, où il est dans notre intérêt de faire appel aux experts compétents, pouvant provenir des États membres



ou d'un Conseil Consultatif par exemple. Cependant, aucune décision n'a été prise, et la discussion est toujours ouverte et en cours.

- Règlement sur les Mesures Techniques (Cristina Ribeiro)

Nous sommes en possession des mesures mises en place par le règlement sur les TAC, une RC en 2020 et une en 2021 n'ont pas été mises en œuvre. Le Royaume-Uni nous a informés qu'il mettait en œuvre de nouvelles mesures à partir de septembre de cette année. La Commission a travaillé à la mise en œuvre des RC. Notre intention est de mettre en œuvre les mesures techniques et le Plan de Rejet dans un seul acte délégué qui restera en vigueur jusqu'à fin 2022. Dans le meilleur des cas, l'AD sera prêt en novembre. Ensuite, il y a la question de la dimension britannique, qui relève du Comité Spécialisé de la Pêche. Ces résultats devront être mis en œuvre en modifiant l'AD. En termes de contenu, la RC 2021 est très similaire à la RC 2020, à l'exception de quelques modifications pour la mer Celtique et la mer d'Irlande. Nous avons demandé l'avis du CSTEP concernant ces deux modifications.

- Plan de Rejet (Cristina Ribeiro)

La Commission a reçu les Recommandations Communes sur le Plan de Rejet de la part des Etats membres, et le CSTEP a terminé son rapport à ce sujet. La Commission finalise actuellement son argumentation et contactera les EM afin de leur demander de préparer une nouvelle version des RC. Le groupe d'experts des EM en discutera le 16 juillet.

Président : Quel est le processus juridique concernant les mesures techniques proposées par le Royaume-Uni pour septembre ?

CR : La Commission prépare actuellement une réponse à l'annonce du Royaume-Uni, à partir des contributions des EM.

Sean O'Donoghue : Que se passe-t-il lorsqu'un navire franchit la limite entre les zones de gestion lorsqu'il pêche ? Ce navire devrait-il changer de vitesse lorsqu'il franchit une ligne imaginaire en mer ? Cela ne peut pas être fait dans la pratique. La COM a-t-elle envisagé cette possibilité ?

CR : Je n'ai pas de réponse spécifique à ce stade et je suggère que cette question soit posée par écrit.

ACTION : Préparer une demande écrite à la Commission concernant la procédure à respecter lorsque différents RMT sont en vigueur dans les eaux du Royaume-Uni et de l'UE et que des navires franchissent la ligne entre les deux.

ACTION : Les membres doivent informer le Secrétariat de toute autre question sur la présentation d'aujourd'hui afin de l'inclure éventuellement dans la demande écrite susmentionnée.

3 Dialogue avec le GEM EOS : aperçu du programme de travail

Pauline Joyeux : Ce premier semestre a été relativement dense pour le GEM EOS, avec un certain nombre de documents ayant été approuvés par le Groupe de Haut Niveau et soumis à la Commission



en vue d'être évalués par le CSTEP. Concernant le projet de Recommandation Commune sur le Plan de Rejet, comme l'a déjà dit Cristina, nous attendons l'évaluation du CSTEP et le retour de la Commission sur les exemptions proposées. Nous avons également soumis une Recommandation Commune sur la dorade rose et une autre sur les Mesures Techniques (que ma collègue Marianna abordera plus tard). Pour ce qui est de la RC sur la coquille Saint-Jacques, le CSTEP a effectué une évaluation qui s'est a priori révélée très positive. Cette RC devrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie au sein du Comité Spécialisé de la Pêche. Parallèlement à ce travail sur les RC, les EM ont entamé des discussions sur des points importants, tels que la pêche à la senne danoise ainsi que la question de la cohabitation dans la Manche orientale. Nous avons également abordé l'éventuelle future collaboration avec le Comité Spécialisé de la Pêche, dans le cadre de la régionalisation. Enfin, nous discutons des nouvelles Mesures Techniques adoptées unilatéralement par le Royaume-Uni. Les EM travaillent sur des commentaires à transmettre à la Commission à propos de toutes ces règles qui seront également applicables aux navires de l'UE. Je profite également de cette occasion pour remercier le CC pour la qualité des avis fournis et le Secrétariat pour sa présence régulière aux réunions du Groupe Technique.

Marianna Monneau : Concernant la Recommandation Commune sur les Mesures Techniques, je voudrais ajouter à ce qui a été mentionné par Cristina que cette question sera une priorité pour les EM dans le cadre du Comité Spécialisé de la Pêche, même si nous ne savons pas encore exactement comment le Comité Spécialisé de la Pêche et le processus de régionalisation de la PCP seront coordonnés. La Commission élabore actuellement une réponse à la notification du Royaume-Uni concernant les Mesures Techniques proposées par ce dernier, qui reprendra les commentaires des EM. Enfin, au cours du premier semestre, le Groupe Technique a consacré beaucoup de temps à la récupération des données et se concentrera maintenant sur la mer Celtique. La prochaine réunion du Groupe Technique est prévue pour le lundi 5 juillet.

Mathieu Vimard : En ce qui concerne l'application de l'art. 12 du plan pluriannuel pour la mer du Nord portant sur les autorisations de pêche dans des zones spécifiques, je me demandais si la Commission était au courant de cet article sur la capacité d'intervention et si elle avait abordé la question avec les États membres. La Commission dispose-t-elle de plus d'informations ? Cela a-t-il fait l'objet de discussions ? En effet, la manière d'appliquer ce règlement n'est pas très claire.

Président : Cette demande figure dans la lettre envoyée par le CC EOS à la Commission le 12 avril, à laquelle la Commission a répondu le 13 mai. Cette question devrait être étudiée par le GT3.

Pauline Joyeux : Lors de la dernière réunion du Groupe Technique des EOS, il a été décidé que cette question devrait être abordée au sein du Groupe de Scheveningen. De même, il faudrait que le CC EOS prenne contact avec le CC pour la mer du Nord à ce sujet.

4 Nouvelles informations des Groupes de Discussion

a) Obligation de Débarquement (Emiel Brouckaert) :

1. Il a été proposé que ce GD s'occupe de la consultation relative aux Possibilités de pêche 2022, selon le plan de travail suivant :
2. Avant la première réunion, le Secrétariat rassemblera les contributions des réunions des GT et préparera une ébauche sur laquelle la discussion reposera.
3. Une première réunion du GD sur l'OD aura lieu le 15 juillet dans l'après-midi.



4. Une deuxième réunion du GD sur l'OD aura lieu entre le 26 et le 30 juillet.
5. Le projet d'avis du GD sur l'OD pourrait être finalisé par procédure électronique si nécessaire.
6. Le projet d'avis final devrait être envoyé au GTH au plus tard le 10 août.
7. Une fois que le GTH aura examiné le document, il sera envoyé au ComEx pour approbation au plus tard le 20 août.
8. La date limite d'approbation par le ComEx est fixée au 30 août.

b) Climat et Environnement (Jacopo Pasquero)

Ce GD n'a eu que deux réunions, mais a beaucoup échangé par écrit, notamment avec le Secrétariat, qui fait preuve de beaucoup de gentillesse pour toujours nous aider et simplifier notre travail. Le GD a finalisé les Termes de Référence et le projet d'avis sur l'atelier organisé en novembre dernier, qui portait sur les conséquences du changement climatique sur la pêche dans les EOS. Ces deux documents ont été approuvés par le ComEx, et l'avis a été soumis à la DG MARE avec les DG ENV et CLIMA en copie. Le GD a finalisé la consultation sur l'évaluation de la stratégie pour la biodiversité de 2011 à 2020. Cette consultation comportait des contributions sur la nouvelle stratégie pour la biodiversité, notamment en ce qui concerne les objectifs de restauration et les espèces envahissantes. Nous avons également discuté de la consultation sur les émissions de CO2 des moteurs dans les navires de pêche et la méthodologie à utiliser pour réduire ces émissions. Comme cette consultation est extrêmement technique, nous avons demandé à un expert de faire une présentation lors de la dernière réunion. La réponse est en cours de rédaction par le Secrétariat d'après les contributions que nous avons reçues lors de la présentation de l'expert du secteur maritime, car il y a très peu d'informations sur les émissions de CO2 des moteurs des navires de pêche. La question est de savoir comment nous pouvons traduire les efforts d'efficacité du secteur maritime pour le secteur de la pêche. Enfin, nous avons discuté de la consultation nationale en Irlande sur les AMP irlandaises. Un projet de réponse a été élaboré par le Secrétariat, dont les commentaires sont actuellement rassemblés par procédure électronique.

Nous allons finaliser la réponse à la consultation sur les émissions de CO2 des moteurs des navires de pêche et sur les AMP irlandaises qui seront toutes deux faites avant l'été en raison des délais serrés.

En ce qui concerne les futures tâches, le CIEM a publié il y a quelques jours son avis sur les conséquences du chalutage de fond et le GD a examiné la possibilité de produire une réponse à cet avis, mais la décision finale n'a pas encore été prise. Cela pourrait être fait en collaboration avec le CC pour la mer du Nord, car l'avis du CIEM sur le chalutage de fond y est également discuté actuellement.

Enfin, nous avons besoin de plus de membres, donc si un membre du CC EOS souhaite rejoindre ce GD, veuillez contacter le Secrétariat.

c) Tourteau (Norah Parke)

L'objectif de ce Groupe de Discussion sur le Tourteau commun au CC EOS, au CC pour la mer du Nord et au CCM est de préparer un avis commun sur les enjeux de la chaîne d'approvisionnement en tourteau, afin que les groupes de travail puissent l'examiner et que les Comités Exécutifs puissent éventuellement l'adopter.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Parmi les membres de ce GD assez complexe figurent des représentants de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la France, qui représentent l'industrie traditionnelle de la pêche au crabe. À cela viennent s'ajouter les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne et la Pologne, qui représentent tous les nouveaux entrants et sont essentiellement présents en mer du Nord. Parmi ces pays, les Pays-Bas représentent le principal espoir d'exportation vers la Chine et sont destinés principalement à l'exportation de crabes vivants. Le Danemark a une prise accessoire de pinces de crabe, bien que les corps soient également débarqués dans le cadre de la réglementation, et le groupe a envisagé la possibilité d'utiliser ces corps qui sont actuellement mis en décharge comme déchets. L'Allemagne aimerait explorer l'avenir de la pêche au pot. La Pologne compte déjà au moins deux navires de grande taille qui pratiquent la pêche au crabe et cherche des solutions de rechange pour les pêcheurs déplacés de la Baltique. Tous ces éléments se traduisent par une augmentation considérable de l'effort de pêche en mer du Nord.

Ce GD a tenu sa première réunion en novembre de l'année dernière, puis a organisé quatre autres réunions depuis, et la prochaine réunion aura lieu le 9 juillet. La présentation et le rapport final pour les deux groupes de travail et comités exécutifs correspondants devraient être réalisés d'ici septembre de cette année.

Le projet d'avis comportera une série de recommandations à la Commission et aux États membres de l'UE concernés portant sur les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement en crabe, comme le manque de mesures de gestion dans les règlements de l'UE concernant la taille minimale de débarquement et les pinces de crabe en mer du Nord, alors qu'une réglementation supplémentaire assez importante s'est développée au fil des années dans les pays des eaux occidentales.

L'Irlande, le Royaume-Uni et la France font état d'une baisse assez conséquente des captures depuis le début des déclarations vers 2016/17, et des informations ponctuelles en provenance de la mer du Nord indiquent une baisse similaire. Il pourrait y avoir des difficultés d'accès à certaines zones par la suite, et les exigences liées au COVID ont entraîné une série d'interruptions. Les chaînes d'approvisionnement de tous les produits de la mer ont été touchées, y compris le crabe, mais probablement pas de manière aussi importante car il s'agit d'une activité saisonnière.

Au Royaume-Uni, les exportations de crabes vivants ont suscité de vives inquiétudes quant au bien-être des animaux. Il existe au Royaume-Uni un groupe de pression très puissant, appelé Crustacean Compassion, qui a tenté de faire inclure les crustacés dans le projet de loi sur le bien-être animal, qui semble avoir été adopté. Les préoccupations en matière de bien-être animal ne sont pas très significatives, mais ce groupe continuera à faire campagne, ce qui peut avoir un effet d'entraînement pour les exportateurs irlandais, qui envoient leurs crustacés vivants par le pont terrestre britannique.

Le groupe se penche également sur la conformité réglementaire avec les autres pays, et cela concerne bien sûr la différence de réglementation sur les niveaux de cadmium entre les pays de l'UE et la Chine. La Chine a elle-même fait quelques progrès dans ce domaine et a lancé une consultation sur le passage du niveau minimum autorisé de cadmium de cinq milligrammes par kilo à trois milligrammes par kilo. Aucun résultat n'a encore été annoncé concernant cette consultation par la Chine.

En Irlande, une analyse du marché du crabe a été réalisée par l'économiste principal du BIM et sera disponible sur le site Internet. Nous espérons pouvoir achever ce travail d'ici septembre et nous vous tiendrons informés à ce moment-là.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

d) Raies (Paddy Walker)

Ce Groupe de Discussion conjoint entre le CC EOS et le CC pour la mer du Nord a tenu une réunion le 30 mars au cours de laquelle nous avons mis à jour les tableaux de meilleures pratiques et nous les avons utilisés comme contribution aux groupes régionaux pour la fin du mois d'avril, conformément aux accords de la feuille de route.

La feuille de route est bien sûr nouvelle, avec l'obligation de débarquement et l'exemption pour les raies, qui est toujours en vigueur et est complétée par des recherches et meilleures pratiques de pêche. Il y a beaucoup de choses nouvelles et innovantes qui se passent. Le groupe a également préparé une demande de mise à jour des informations scientifiques sur la base des discussions concernant les progrès réalisés dans le cadre de SUMARiS, un projet de collaboration portant principalement sur les raies dans la Manche, qui se penche sur différentes méthodes de gestion et peut-être sur différentes tailles, ainsi que sur les travaux du CSTEP en 2017 et, bien sûr, sur le travail très précieux des évaluations du CIEM. La Commission a donné suite à la demande du GD sur la liste des espèces interdites, concernant les critères permettant d'inscrire des espèces sur la liste et d'en retirer d'autres. Le groupe souhaiterait aborder cette question avec le CIEM, mais la Commission a reporté ce point en raison des discussions en cours avec le Royaume-Uni. Le GD donnera évidemment suite à ce sujet.

Ensuite, la Commission a apporté une réponse à notre demande concernant les informations scientifiques sur les raies, qui nous est parvenue il y a quelques jours. Elle fait référence au rapport du CSTEP de 2017 et demande aux États membres de prendre des mesures, ce dont nous devons discuter au sein du GD.

Le groupe a également discuté de la gestion des TAC et de la possibilité de passer à une gestion par espèce. C'est une question qui revient sans cesse, qui dépend des discussions menées avec le Royaume-Uni et qui a été reportée jusqu'à la mise en place du Comité Spécialisé de la Pêche.

Le GD formulera une réponse dans les semaines et mois à venir, et nous tiendrons une autre réunion après l'été, probablement en septembre.

e) Contrôle (Sean O'Donoghue)

Le Groupe de Discussion sur le Contrôle a rendu son rapport lors de la dernière réunion du GTH en mars et ne s'est pas réuni depuis février, bien que nous ayons essayé d'assurer le suivi des points d'action. Un énorme travail a été réalisé au cours des dernières années en termes de révision du règlement de contrôle, au sujet duquel nous avons formulé de nombreuses recommandations. Le GD se penche maintenant sur la mise en œuvre de la nouvelle proposition de règlement qui n'a pas encore été approuvée par le Conseil ou le Parlement.

Deux questions restent en suspens, l'une concernant l'organisation d'une réunion au sujet de l'article 27 du Règlement sur les Mesures Techniques et de sa contradiction, ou non, avec l'article 15 de la PCP, qui concerne l'Obligation de Débarquement. Au cours de l'atelier de l'année dernière, il a été convenu que le CC EOS organiserait une discussion distincte avec la Commission, l'AECF et le Groupe d'experts sur le contrôle des États Membres. Le Secrétariat a été très actif, et nous avons l'intention d'organiser cette réunion en juin, mais en raison de la situation du COVID et de la disponibilité



limitée des personnes impliquées, cela s'est avéré impossible. Nous envisageons maintenant le 29 septembre comme une date convenable.

Compte tenu de la situation de l'ACC, nous savons que nous pourrions nous retrouver dans une situation où les mesures techniques et les règles de composition des captures dans les eaux britanniques sont différentes de celles des navires de l'UE qui pêchent de l'autre côté de la ligne de démarcation, et nous devons donc vraiment essayer de trouver une réponse à cette question.

L'autre question en suspens concerne les plans de déploiement communs dans les EOS. Nous essayons d'organiser une réunion avec l'AECF et nous pensons à nouveau à septembre comme étant une date convenable. Cette réunion est justifiée par la publication du rapport sommaire sur l'Obligation de Débarquement dans la région des EOS et de la Baltique. Plus important encore, la Commission et les États membres ont refusé de publier les données qui sont derrière ce rapport, et je pense que nous avons épuisé toutes les voies, à la fois via le CC EOS et le CC pour les stocks pélagiques (PELAC). La réunion a pour but de s'assurer que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

f) Brexit (Sean O'Donoghue)

Le GD sur le Brexit a terminé son travail et a présenté ses recommandations au GTH en mars. Il reste un point en suspens, mineur mais néanmoins important, sur lequel j'aimerais demander au Secrétariat de faire le point, il s'agit du développement du plan pluriannuel qui a été approuvé par le ComEx.

Secrétariat : Il y a deux points à éclaircir, le premier concerne la version papier de la carte, sur laquelle nous travaillons toujours et que nous finalisons actuellement. Elle est presque terminée, nous n'attendons plus que les TAC et les quotas et nous sommes en train de traduire le texte. Comme les traductions sont très techniques, nous les enverrons à certains membres qui nous ont aimablement aidés dans le passé. Nous espérons pouvoir faire appel à nouveau à leurs compétences pour relire le texte, et nous pourrions alors passer à l'impression et à la publication.

Le deuxième point concerne le tableau en ligne qui a été approuvé par le ComEx. Le Secrétariat vient d'identifier une organisation appropriée qui serait en mesure d'effectuer une étude d'évaluation afin d'identifier exactement la valeur des membres du CC EOS. Nous présenterons cela au ComEx, car j'espère que nous aurons une idée des coûts de cette étude, qui est essentielle pour ce travail. En effet, il s'agit d'un projet très vaste et très coûteux, et nous devons déterminer avant le début du projet ce que nous voulons réellement et ne pas changer de direction en cours de route, ce qui pourrait augmenter considérablement les coûts.

5 Introduction à l'avis du CIEM pour les Eaux Occidentales Septentrionales (Ghislain Chouinard, Vice-Président du Comité Consultatif)

Veuillez consulter la présentation disponible sur notre site internet [ici](#).

L'avis du CIEM pour 2022 a été publié hier, et d'autres avis seront publiés à l'automne, par exemple concernant le merlan dans la zone 7e-k, la langoustine dans toutes les zones, la cardine dans la zone 6b, la baudroie dans les zones 3a, 4, 6, et certaines espèces de raies dans la Manche.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Il s'agit d'une introduction au processus consultatif et non d'un avis, ce qui se fera dans chacune des réunions des groupes de travail du CC EOS. Le CIEM a reçu une demande d'avis de la part de l'UE et du Royaume-Uni. Cette année encore, les travaux préparatoires aux évaluations qui étayent les avis ont été réalisés à distance au cours des premières semaines de mai. Pour tous les avis relatifs à la pêche, le contrôle par les pairs se fait en grande partie dans les points de référence, et des vérifications sont également effectuées au sein des groupes de travail. Le projet d'avis a ensuite été examiné et discuté par les groupes de rédaction d'avis dans la semaine du 8 au 12 juin et approuvé par le comité consultatif de la pêche la semaine dernière.

Les règles d'élaboration des avis sur les possibilités de pêche dépendent de deux choses : d'une part, les principales stratégies de gestion convenues par les organes de gestion concernés et, d'autre part, les informations et les connaissances disponibles concernant les stocks. Cette année, tous les avis seront basés sur l'approche RMD et sur l'approche de précaution. Cela s'explique par le fait que nous avons une hiérarchie en matière de rédaction d'avis. Si nous disposons de beaucoup d'informations sur un stock et que nous pouvons produire des estimations de la biomasse (catégories 1 et 2), nous vérifions d'abord s'il existe un plan de gestion ayant été examiné par le CIEM et jugé conforme à l'approche de précaution. Si c'est le cas, nous déterminons ensuite si ce plan a été approuvé par les autorités de gestion compétentes. Avec le Brexit, nous avons deux autorités de gestion pour la plupart des stocks dans les EOS. Dans ce cas, s'il y a un accord, nous fournirons un avis sur une stratégie de gestion, mais si les parties ne sont pas d'accord sur la manière dont l'avis doit être produit, le CIEM le fournira en fonction de l'approche RMD. Dans le cas des autres stocks pour lesquels les informations sont moins nombreuses, nous fournissons des avis basés sur l'approche de précaution du CIEM.

L'approche RMD du CIEM pour les catégories 1 et 2 est présentée une fois que nous disposons des estimations de la biomasse. Nous émettons un avis basé sur le F_{RMD} , qui s'est avéré être une mesure de précaution, lorsque le stock est supérieur au seuil de déclenchement du RMD. Si le stock se situe au-dessus de la Blim (valeur de la biomasse limite), l'avis est émis sur la base d'une réduction progressive de l'échelle par rapport au F_{RMD} (plus on se rapproche de la Blim, plus le F utilisé pour émettre l'avis est faible).

Enfin, si avec une capture donnée, le stock ne parviendra pas à atteindre la Blim avant la fin de la prévision, le CIEM fournira un avis de capture zéro pour ces stocks.

Pour plus de détails, veuillez consulter le [Guide du cadre et des principes consultatifs du CIEM 2021](#).

Les fourchettes de F (mortalité par pêche) figurant dans les plans pluriannuels de l'UE sont conformes aux fourchettes fournies par le CIEM en 2015 (F_{RMD} inférieure et F_{RMD} supérieure), et ces points de référence sont mis à jour chaque fois qu'un point de référence est établi. Ces fourchettes sont considérées comme des mesures de précaution qui n'entraînent pas une réduction de plus de 5 % du rendement à long terme par rapport au RMD. Enfin, ces fourchettes sont considérées comme des mesures de précaution, et une vérification est effectuée pour s'assurer qu'il y a moins de 5 % de probabilité que la taille du stock tombe en dessous de la Blim.

En ce qui concerne l'avancement de l'avis lié aux EOS, un certain nombre de stocks ont été évalués, y compris le cabillaud de la mer du Nord avec un faible impact pour la Manche orientale, ainsi que le merlan dans la zone 6a, la plie dans la zone 7h-k, la sole dans la zone 7d, la cardine dans la zone 6b, l'aiguillat et le grondin. Pour ces stocks, la nouvelle évaluation utilisera la méthodologie et les points de référence qui ont été adoptés dans les points de référence.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Le CIEM poursuit ses efforts pour améliorer son contrôle de la qualité. Cette année, la gestion des données du CIEM a été reconnue par CoreTrustSeal pour ses pratiques en matière de gestion des données et de documentation des flux de données, afin de garantir la transparence des informations et de réduire le nombre d'erreurs possibles. L'accent est également mis sur le cadre d'évaluation transparent qui permet principalement de documenter l'ensemble du code utilisé pour l'évaluation. Ce dernier est disponible publiquement et chacun peut le consulter et effectuer à nouveau l'évaluation s'il le souhaite.

Les avis portant sur la *langoustine*, le merlan de la mer Celtique, la cardine dans la zone 6b et la baudroie sont attendus pour le 29 octobre. Les aperçus concernant le secteur de la pêche et les avis sur les pêches mixtes, qui étaient auparavant soit séparés, soit inclus dans les stocks individuels, seront publiés le 30 novembre. Les aperçus relatifs aux écosystèmes seront publiés le 12 décembre. En ce qui concerne les ateliers à venir, il y aura un certain nombre de points de référence, qui seront annoncés cet été ou au début de l'automne. Deux ateliers sur les points de référence sont prévus, afin d'examiner l'approche vis-à-vis des limites et de la méthodologie des points de référence actuels, et de déterminer si ceux-ci doivent être mis à jour. Le premier atelier WKREF1 se tiendra du 2 au 4 novembre. Il se penchera sur les points de référence à proprement parler et sur la manière dont ils sont dérivés, et veillera à ce que tous les nouveaux éléments soient intégrés. Le deuxième WKREF2 se déroulera du 11 au 13 janvier 2022 et examinera les directives permettant de déterminer ces points de référence.

En ce qui concerne les répercussions du COVID sur le fonctionnement du CIEM et sur les données scientifiques étayant les avis, ainsi que sur les avis eux-mêmes, c'est-à-dire en matière de collecte et de préparation des données, le CIEM a observé que, d'une manière générale, l'échantillonnage des observateurs et des marchés a été réduit à plusieurs niveaux en 2020. Quelques enquêtes ont été annulées, ou ont été partiellement perturbées ou retardées, par exemple l'enquête sur les poissons de fond de la Manche, où seule la partie française a pu être réalisée. Il y a eu quelques retards dans la transmission des données en particulier, mais pas de conséquences majeures.

Toutes les réunions du CIEM se sont déroulées en ligne et aucune réunion n'a été annulée, bien que les points de référence aient été particulièrement mis à l'épreuve en raison, par exemple, du fait que le travail était effectué dans différents fuseaux horaires et sous différents niveaux de restrictions locales. Même si les restrictions sont en train d'être levées dans plusieurs pays à travers le monde, le CIEM continuera à organiser des réunions en ligne jusqu'au 31 octobre au moins. La situation fait l'objet d'un nouveau bilan tous les deux mois.

En termes d'impact sur l'avis, il est possible que le manque de relevés ait affecté certaines estimations, par exemple les rejets, la distribution des captures et les poids par âge. Les conséquences du manque d'enquêtes ont été évaluées par des analyses de sensibilité. Celles-ci ont consisté principalement à réaliser à nouveau certaines des évaluations précédentes en excluant le dernier point des relevés manquants de cette année et en examinant de quelle manière l'évaluation aurait été affectée l'année dernière si ce point n'avait pas été disponible. En général, il n'y a pas eu d'impact majeur car les stocks sont toujours évalués au moyen de plusieurs enquêtes, ce qui signifie qu'un point manquant dans une enquête n'aura pas un grand effet. Il pourrait cependant en être tout autrement si la série entière était effectivement manquante. Il y a une exception à cela et il s'agit de la sole en mer d'Irlande, pour laquelle une seule enquête a été utilisée. L'évaluation a été menée avec la capture actualisée qui est plus ou moins une projection de l'évaluation de l'année dernière avec un peu plus d'informations.



Toutes les conséquences du COVID 19 sont répertoriées dans l'avis et le CIEM est revenu à une fiche d'avis complète mais modifiée, excluant l'état des stocks, qui sera inclus dans les synthèses relatives à la pêche, et les informations provenant des parties prenantes.

En ce qui concerne le Brexit, le CIEM et le Royaume-Uni ont signé un protocole d'accord qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021 et qui précise le type d'avis souhaité par le Royaume-Uni. La coopération constante des scientifiques britanniques aux travaux du CIEM en 2021 a également été fructueuse, de même que la coopération continue des recherches par le biais des groupes d'experts et des groupes de travail du CIEM. Je dirais que ce qui a eu le plus de répercussions, c'est que l'avis principal sur les stocks, pour lequel nous avons ajouté une nouvelle carte l'année dernière, est désormais basé sur l'approche RMD. Là encore, les scénarios de la carte de l'UE sont inclus dans les scénarios de capture.

Enfin, vous pouvez trouver les derniers avis sur le site internet du CIEM, par écorégion ou par espèce.

6 CSTEP - Dimension sociale de la PCP (Mike Fitzpatrick)

([Lien](#) vers la présentation)

Ces deux dernières années, le Président du CSTEP m'a demandé de présider deux Groupes de Travail sur la collecte de données sociales, et cette présentation n'est qu'un bref résumé des deux rapports. Le premier était issu de la première série de rapports sur la première collecte de données sociales relevant du Cadre de Collecte de Données. Le second rapport était issu du groupe de travail que nous avons organisé l'année dernière pour tenter d'examiner comment cette collecte de données pourrait être améliorée, par exemple, si nous disposons de suffisamment d'informations pour examiner l'impact social de certaines nouvelles politiques. Je pense que cette collecte de données sociales est un développement bienvenu, parce que je sais que lorsque je travaillais pour l'organisation des producteurs de poissons (Fish Producers Organisation), nous avons souvent essayé de faire valoir l'importance sociale de la pêche et très souvent nous ne disposions pas des informations qui nous auraient permis de le faire.

Le premier rapport est celui du groupe de travail de 2019 qui a examiné la première série de données collectées et a notamment présenté des conclusions sur l'âge des pêcheurs de l'UE. Il existe de très grandes différences entre les États membres, par exemple, en Estonie, 31% des pêcheurs avaient plus de 65 ans, alors qu'en Belgique et en Allemagne, ce pourcentage est inférieur à 2%. En termes de nationalité, 86% des pêcheurs de l'ensemble des flottes de l'UE sont originaires de l'État membre concerné, mais là encore, il existe de grandes différences entre certains pays en ce qui concerne la proportion de pêcheurs de la flotte qui sont originaires de cet État membre. Par exemple, en Irlande, 27 % des pêcheurs ne sont pas irlandais et ils sont 36 % en Belgique, alors qu'en Italie, 94 % des pêcheurs sont italiens et au Portugal, ce pourcentage est de 99 %.

En outre, des données ont été collectées sur le niveau d'éducation des pêcheurs, une variable quelque peu controversée, car certaines personnes n'aimaient pas fournir cette information et se demandaient à quoi elle servait. Dans notre Groupe de Travail de l'année dernière, nous avons formulé des recommandations sur la façon dont cette variable pouvait être améliorée en termes de répartition, car elle ne prend en compte que l'éducation formelle et non l'éducation professionnelle, comme les billets de skipper par exemple. Il manque certainement des éléments dans cette catégorie, mais là encore, il existe de très grandes différences entre les États membres. Au Portugal,



par exemple, seulement 1% des pêcheurs ont déclaré avoir fait des études supérieures, alors qu'ils étaient 21% en Suède.

En ce qui concerne le statut professionnel, le Groupe de Travail a fait des recommandations sur la façon dont cette variable pourrait être améliorée, car elle ne fait en réalité que la distinction entre employé et propriétaire. Le groupe a estimé que les informations qui pourraient être collectées sont beaucoup plus nombreuses, par exemple, il n'y a aucune catégorie pour les pêcheurs rémunérés à la part, ce qui est évidemment très commun, ou concernant le statut professionnel ou le statut au sein de la pêche en Europe.

Pour la première fois, certaines informations sur le genre des pêcheurs ont également été collectées. Elles concernent principalement l'emploi et l'emploi équivalent temps plein. On compte environ 3 % de femmes employées, mais lorsqu'il s'agit de travail non rémunéré, qui est une catégorie de personnes qui contribuent aux opérations de pêche, qu'il s'agisse de tenir les livres de comptes, de conduire des camionnettes ou de toutes sortes d'autres opérations différentes, le nombre de femmes dans cette catégorie a presque doublé.

Nous sommes également en mesure d'examiner la répartition de ces données entre les différents secteurs de la flotte, des petites flottes côtières aux grandes flottes de pêche lointaine.

On constate ici aussi des différences assez importantes en termes de profil d'âge entre ces différents secteurs de flotte. Les données sont recueillies dans l'ensemble de l'UE, mais vous pouvez constater que la flotte côtière à petite échelle présente un profil d'âge nettement plus élevé que les autres secteurs de la flotte : 72 % des personnes impliquées dans la pêche côtière à petite échelle ont plus de 40 ans, tandis que 60 % seulement ont plus de 40 ans dans la flotte à grande échelle et 35 % seulement dans les flottes de pêche lointaine.

Si l'on examine les profils de nationalité dans ces différents secteurs de la flotte, on constate très clairement que la flotte côtière artisanale compte une proportion très élevée de ressortissants nationaux travaillant dans cette zone, ce qui n'est pas surprenant, étant donné qu'un grand nombre de personnes impliquées dans cette pêche sont des propriétaires exploitants.

Cette constatation est corroborée par les données concernant le statut professionnel dans les différentes activités de pêche, où, là encore, la flotte côtière artisanale compte une proportion beaucoup plus élevée de propriétaires que la flotte artisanale ou la flotte de pêche lointaine.

Bien que certaines de ces informations ne soient pas très surprenantes, elles sont utiles du point de vue de l'étude de la portée sociale des pêcheurs.

Pour en revenir au rapport du Groupe de Travail de l'année dernière, il s'agissait d'un type de Groupe de Travail très différent, puisque ce n'était pas un rapport sur les données collectées, mais une réflexion sur ce qui avait été constaté dans le rapport de l'année précédente et sur la manière dont il pouvait être amélioré, ainsi qu'un examen de certaines questions d'importance sociale. Les Termes de Référence de ce Groupe de Travail comprenaient :

1. Évaluation des restrictions concernant l'art. 5.2 du règlement (UE) n°1380/2013
2. Évaluer pour chaque EM si oui ou non et comment les critères sociaux sont utilisés et de quelle manière (Art. 17)
3. Évaluer les conséquences de la fixation des quotas nationaux



4. Suivi des travaux du GTE 19-03 concernant la collecte de données sociales
5. Profils nationaux et communautaires - comment les réaliser ?

Pour ce qui est des trois premiers points des Termes de Référence, le groupe a estimé qu'il était assez difficile d'évaluer les conséquences, en particulier dans le cas de ce règlement, étant donné que les règlements régissant l'accès aux eaux côtières des Etats membres existent depuis longtemps, il est donc difficile d'évaluer l'impact de ceux-ci sans disposer d'un cas comparable.

Il a également été difficile d'élaborer une évaluation claire et, dans certains cas, de définir quels critères sont utilisés pour évaluer les aspects sociaux, par exemple, les droits de pêche historiques ou les captures historiques pourraient constituer des critères sociaux.

De nombreuses informations utiles ont été recueillies au sujet des critères utilisés pour l'attribution des quotas. On a constaté que, depuis la mise en place de l'article 17, il n'y a pas eu de changement majeur dans les répartitions entre les États membres. En outre, il n'y a pas de tendances claires, et aucun État membre n'utilise le même système ou même la même combinaison de critères. Il s'agit donc d'une situation très complexe, qui est abordée dans de nombreux tableaux du rapport.

Il a également été constaté, probablement parce que la collecte de ces données sociales en est encore à ses débuts, qu'il y avait un manque de données quantitatives et qualitatives disponibles pour réaliser ce type d'évaluation en matière de conséquences sociales. L'évaluation dépendait presque entièrement de la contribution des experts impliqués dans le groupe de travail et des personnes qui avaient une connaissance particulière de la manière dont les quotas sont répartis, ou de l'impact de ces systèmes de répartition dans certains États membres.

Le groupe a tenté de remédier à ce manque en proposant qu'à l'avenir, les profils soient élaborés dans le cadre de la collecte de données sociales et de l'établissement de rapports, une mesure qui s'inscrit dans le cadre d'un terme de référence de suivi de notre rapport de 2019 sur la manière dont nous pourrions améliorer la collecte de données.

Plusieurs recommandations ont été formulées concernant les catégories d'âge, par exemple que celles-ci devraient être davantage réparties, car l'une des catégories d'âge est beaucoup plus importante que l'autre, ce qui donne évidemment l'impression d'être la catégorie d'âge la plus importante.

Les économistes et les spécialistes des sciences sociales avaient des idées très différentes sur la manière de définir le travail non rémunéré, ce qui, espérons-le, sera bientôt précisé. Le groupe a également recommandé d'améliorer la répartition des statuts professionnels et d'inclure d'autres catégories, telles que les pêcheurs rémunérés à la part. En ce qui concerne le niveau d'éducation, le groupe a recommandé d'ajouter la formation professionnelle et de ne pas limiter cette catégorie à l'éducation scolaire formelle. Il y aura un atelier de suivi avec PG ECON en 2021 qui, espérons-le, permettra de résoudre certains de ces problèmes.

Le cinquième mandat portait sur l'élaboration de profils nationaux et communautaires. Le groupe a estimé que cela était très important pour un certain nombre de raisons, car nous devons replacer les données sociales collectées dans leur contexte. Nous aimerions utiliser les données sociales pour comprendre ce qui se passe au niveau communautaire, car les informations sur la pêche sont souvent perdues ou obscurcies au niveau national, où l'on constate l'effet des politiques de pêche. Le groupe a formulé de nombreuses recommandations sur la manière de collecter les informations au niveau communautaire, ce qui est évidemment très loin de ce que nous avons fait avec les données



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

que je viens de présenter, car il s'agit d'un niveau très élevé. En particulier, une fois que nous aurons établi une série chronologique de ces profils communautaires, je pense que nous aurons une compréhension beaucoup plus claire de ce qui se passe au sein des communautés de pêcheurs.

Dans le rapport de l'année dernière, nous avons fourni un modèle indiquant comment ces profils nationaux pourraient être élaborés afin de fournir une partie de ce contexte. Ces profils nationaux constituent un objectif tout à fait réalisable. Lors de notre première réunion en 2019, nous avons été confrontés au problème suivant : nous étions censés interpréter certaines des données collectées sans même avoir un représentant de l'État membre concerné au sein du groupe de travail, ce qui est évidemment très compliqué. Il serait très utile dans ce cas de dresser un profil national.

Nous avons également fourni un modèle et des directives pour l'élaboration des détails relatifs aux profils communautaires, que l'on peut trouver dans le rapport de l'année dernière.

Enfin, un mot rapide sur l'atelier PG ECON consacré aux variables sociales qui se tiendra les 30 et 31 août de cette année. L'ordre du jour porte uniquement sur les variables sociales dans ce cas et couvre un grand nombre des questions abordées dans cette présentation, dans le but d'améliorer la première tentative de collecte de données sur les variables sociales dans les pêcheries de l'UE et de faire avancer ces questions sur le développement des profils nationaux et des profils communautaires.

Les participants sont invités à s'inscrire avant le 20 juillet 2021. Le groupe étant principalement composé d'économistes, il souhaite que davantage de spécialistes des sciences sociales y participent. En outre, une personne du groupe de travail du CIEM sur les indicateurs sociaux participera également à cet atelier, ce qui est une bonne chose car les travaux du CIEM constituent tout un processus parallèle en cours quant à la définition d'éléments tels que la dépendance des communautés côtières vis-à-vis de la pêche, par exemple.

Président : Merci beaucoup pour cette présentation intéressante. Malheureusement, en raison du calendrier serré, les membres peuvent-ils envoyer leurs questions et leurs commentaires sur cette présentation au Secrétariat, qui pourra alors fournir un plan d'action basé sur les questions et les commentaires que nous pourrions recevoir pour une éventuelle préparation d'avis.

ACTION : Les membres doivent envoyer au Secrétariat leurs questions/commentaires concernant la présentation sur la dimension sociale de la PCP, qui serviront de base au suivi et à une éventuelle préparation d'avis.

ACTION : Atelier RCG ECON les 30 et 31 août, inscription avant le 20 juillet, les présidents des GT recherchent des experts - le Secrétariat assurera le suivi et transmettra les informations aux membres.

7 Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

Président : Compte tenu du calendrier, je suggère que nous fournissions cela par écrit et que nous le fassions parvenir aux membres.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Points d'action

1	Préparer une demande écrite à la Commission concernant la procédure à respecter lorsque différents RMT sont en vigueur dans les eaux du Royaume-Uni et de l'UE et que des navires franchissent la ligne entre les deux.
2	Les membres doivent informer le Secrétariat de toute autre question sur la présentation d'aujourd'hui afin de l'inclure éventuellement dans la demande écrite susmentionnée.
3	Question (et réponse) concernant l'article 12 du plan pluriannuel pour la mer du Nord, à suivre au sein du GT3.
4	Mise en place du Groupe de Discussion sur l'Obligation de Débarquement pour préparer l'avis concernant les Opportunités de Pêche 2022, comme suggéré pendant la réunion.
5	Le Groupe de Discussion sur le Brexit a terminé son travail et remet le suivi du tableau de bord de la pêche au Secrétariat, tandis que les autres Groupes de Discussion continuent comme indiqué.
6	Le Secrétariat transmettra aux membres des informations sur les autres travaux en cours au sein du CC EOS.
7	Les membres doivent envoyer au Secrétariat leurs questions/commentaires concernant la présentation sur la dimension sociale de la PCP, qui serviront de base au suivi et à une éventuelle préparation d'avis.
8	Atelier PG ECON les 30 et 31 août, inscription avant le 20 juillet, les présidents des GT recherchent des experts - le Secrétariat assurera le suivi et transmettra les informations aux membres.
9	Le Secrétariat doit prévoir plus de temps pour la prochaine réunion du Groupe de Travail Horizontal en septembre.

Participants

Membres du CC EOS	
José Beltran	OPP-LUGO
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Manuel Evrard	Organisation des Pêcheurs Normands
Purificación Fernández	ANASOL
Jérôme Jourdain	UAPF
Emmanuel Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Stavroula Kremmydiotou	EBCD
Julien Lamothe	ANOP
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts-de-France
Jesus Lourido	OPP 77 Puerto de Celeiro
John Lynch	IS&EFPO
Llibori Martinez Latorre	IFSUA



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Geert Meun	VisNed
Patrick Murphy	IS&WFPO
Sean O'Donoghue	KFO
Norah Parke	KFO
Jacopo Pasquero	EB CD
Jean Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Delphine Roncin	FROM Nord
Dominique Thomas	OP CME MMN
Experts et observateurs	
Ghislain Chouinard	ICES
Juan Antonio Espejo	Secretaría General de Pesca - España
Mike Fitzpatrick	Verifact
Pauline Joyeux	DPMA/SDHR/BGR France
Erik Lindebo	DG MARE
Marianna Monneau	DPMA/SDHR/BGR France
Cristina Ribeiro	DG MARE
Dominic Rihan	BIM
Paddy Walker	Dutch Elasmobranch Society
CC EOS Secrétariat	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary